

**Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du  
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE**, à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Date de convocation : le 12 SEPTEMBRE 2023**

**Etaients présents :** Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Claude BOULAY, Christian BONIN, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Aminata GUEYE, Jean-Christophe HULLIN, Thierry LOUVEL, Stéphane MONNERET, Adeline MULOWSKY, Soizic POULET-MATHIS, et Laëtitia SAROUL

**Absents excusés :** Jean-Christophe HULLIN et Charles RICHARDIN

**Absent(s) :**

**Pouvoirs :** Jean-Christophe HULLIN à Jean-Michel BRIMBOEUF et Charles RICHARDIN à Soizic POULET-MATHIS

*Madame Fanny MAZEAUD a été nommée secrétaire de séance.*

**0- Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2023, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

**1 - Finances – Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'ouvrir des crédits pour permettre de solder une opération comptable qui a été payée par des acomptes. Il s'agit des travaux d'enfouissement rue Gheerbrant qui sont terminés et qui doivent être soldés pour être comptabilisés en investissement.

Imputation	Libellé	Crédits BP 2023	Virements	Crédits après Virements
238-041 Recette	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0 €	+ 96 241 €	96.242 €
20422 -041 Dépense	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	0 €	+ 46.555 €	46.555 €
2041582 - 041 Dépense	Autres groupements - Bâtiments et installations	0	+ 20 712 €	20 712 €
21534 - 041 Dépense	Réseaux d'électrification	0	+ 28 975 €	28 975 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**-APPROUVE** ce virement de crédits à opérer sur le Budget Général 2023 de la commune.

**2 - Finances – Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de recettes de 2016, 2017, 2018, 2020 et 2022 non recouvrées fourni par Monsieur le trésorier d'un montant de total de 428,82 Euros.

Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées pour diverses raisons : départ de la personne sans laisser d'adresse, personnes qui n'ont pas les moyens financiers, entreprise qui n'existe plus (liquidation).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-**DÉCIDE** d'admettre en non-valeur la somme globale de 428,82 € au vu de l'état présenté par le trésorier.

### 3 – Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition de personnel qui est en cours avec la communauté de communes notamment pour palier à l'absence de secrétaire général à raison de 2 jours par semaine. Comme précisé, un recrutement est en cours, Mme BERTHOMMIER prendra ses fonctions le 19 octobre prochain.

Monsieur le Maire précise que la convention se termine le 30 septembre, et propose de la renouveler jusqu'au 31 décembre dans les mêmes conditions. Si les besoins sont moindres, en accord avec la CCCP, les heures seront réduites.

Monsieur le Maire précise également qu'il y a eu une erreur dans la tarification proposée ; le tarif actualisé n'a pas été fourni. Le tarif à appliquer est de 31,36 € de l'heure au lieu de 28,30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**DÉCIDE** de renouveler la convention de mise à disposition de personnel administratif jusqu'au 31 décembre 2023 à raison de 2 fois 8 heures par semaine au maximum.

-**ACCEPTE** le tarif horaire de 31,36 € depuis le début de la mise à disposition soit le 11 avril 2023

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention et/ou l'avenant à intervenir.

### 4 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale 41

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale 41 (ATD 41) en 2022.

L'ATD 41 permet à la commune de disposer d'une assistance technique pour les projets de voirie et ses dépendances. L'ATD41 dispose d'outil, de techniciens qui peuvent apporter une expertise pour les questions de voirie qui peuvent se présenter au quotidien ou dans le cadre de « Petites Villes de Demain ».

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**DÉCIDE** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 41 et nomme comme représentant Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire

-**S'ENGAGE** à verser une participation de 1 313 €uros au titre de 2023.

### 5 – Informatique – changement de serveur du service administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil que le serveur informatique de la mairie est ancien et obsolète. Il ne peut pas prendre certaines mises à jour de Berger Levrault, société d'hébergement des logiciels métiers. La société alerte sur la nécessité de changer le serveur avant le changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce changement d'équipement n'était pas prévu au budget, toutefois d'autres projets d'investissement ne seront pas réalisés cette année et ce qui permet de faire cette opération.

Monsieur le Maire présente des devis pour changer le serveur, le système de sauvegarde et le service maintenance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** de retenir l'entreprise DELTA TECHNOLOGIES situé à la Ferté Bernard pour le remplacement du serveur informatique de la mairie pour un montant de 6 989,50 € HT soit 8 387,40 € TTC.

**CONFIE** le contrat de maintenance du serveur de la mairie pour un montant de 420 € HT soit 504 € TTC par an.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et le contrat correspondant ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

## 6 – Club house du tennis

Monsieur le Maire présente des devis pour la réfection à neuf en Versite rouge de la toiture de ce bâtiment. La toiture est en très mauvais état et présente des fuites. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BLAIS Christian de Mondoubleau pour 8 406,80 € TTC.

## 7 – Compte-rendu des commissions

### - Commission « Vie communale » du 25 juillet 2023 :

Monsieur Claude BOULAY rend compte de la réunion de la Commission « Vie communale » qui s'est réunie le 25 juillet à 18H30 pour aborder les affaires suivantes :

- Festillésime 2024 : choix de la compagnie : « Oups Dance Company » spectacle de danse qui aura lieu sur le terrain de sport

### - Dates des prochaines réunions des Commissions Municipales :

Commission Vie communale	Jeudi 28 septembre 2023 à 18 H 30
Commission de travaux	Vendredi 6 octobre 2023 à 15 H
Commission Cadre de vie	Jeudi 12 octobre 2023 à 18 H

## 8 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2023/43	4 août 2023	Attribution case columbarium au nom de M. BRIERE Guy domicilié 4 route Motteraye 28220 LE MEE – pour une durée de 25 ans
2023/44	9 août 2023	Attribution case columbarium au nom de Mme JULIEN Jeannine domiciliée 4 allée Ronsard 41170 MONDOUBLEAU – pour une durée de 30 ans
2023/45	4 septembre 2023	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts CAUËT représentés par M. CAUËT Jean-Michel 116 rue Lecourbe 75015 PARIS Adresse du bien : 23 rue Prillieux 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme LEVIEUGE Coralie 6 rue des Poilus 41170 MONDOUBLEAU
2023/46	4 septembre 2023	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts FLEUREAU représentés par Mme BRILLARD Jeannine 26 rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 26 rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme DELORY Laëticia 22 rue des Jonquilles 41170 CORMENON
2023/47	4 septembre 2023	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Mme MESLIER Irène 17 avenue de l'Europe 37100 TOURS Adresse du bien : 19 rue Saint-Pierre 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme HEBERT LEON Isabelle 1 rue neuve 60730 SAINTE-GENEVIEVE
2023/48	14 septembre 2023	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme MAGREZ Gilles 19 rue Porte Vendômoise 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 19 rue Porte Vendômoise 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme RISSER Anne 21 boulevard Marceau 92700 COLOMBES
2023/49	18 septembre 2023	Signature du devis avec Oups Dance Company 15 chemin des roches 41350 Vineuil pour l'organisation de la pièce « Championnes en meute ! » le 28 juin 2024 pour un montant de 3.500 € T.T.C

Aucune

**QUESTIONS DIVERSES**

- ⊙ Monsieur Christian BONIN demande si un groupement d'achat pour les particuliers serait envisageable pour des récupérateurs d'eau de pluie. Il semblerait que ce soit possible à organiser.
- ⊙ Monsieur Claude BOULAY informe qu'une réserve d'eau existe pour la commune ; l'eau étant recueillie sur le terrain de foot synthétique.
- ⊙ Monsieur le Maire propose :
  - Une commission de travaux à réunir une ou plusieurs fois par mois. Se proposent Jean-Michel BRIMBOEUF, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Jean-Claude THUILLIER (Maire) et Christian BONIN.
  - Un groupe de travail « espaces verts ». Lien à créer avec le travail réalisé par Perche Nature et le CAUE. Se proposent Odile CAPITAINE, Fanny MAZEAUD, Adeline MULOWSKY, Jean-Claude THUILLIER (Maire), Claude BOULAY, Jean-Michel BRIMBOEUF, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN.
  - Un groupe de travail « cimetière ». Se proposent Claude BOULAY, Fanny MAZEAUD et Laëtitia SAROUL. Avec la participation de l'employée municipale en charge du cimetière Peggy PICHOT.
- ⊙ Fonds Vert (subvention d'Etat) : devis réalisé pour changer l'éclairage public dans le secteur de la commune le plus consommateur en énergie : 15 690 €. Subvention de l'Etat accordée à hauteur de 35 %. Le SIDELC prend en charge 40 % de ces dépenses. Reste à charge pour la Commune : 25 % soit 3922,50 €.
- ⊙ Personnel communal : modifications à venir pour s'adapter au recrutement de la secrétaire générale en ce qui concerne :
  - Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
  - La mise en place du Contrat Epargne Temps.
- ⊙ Jean-Michel BRIMBOEUF fait savoir d'une part que :
  - La fresque réalisée par HPO Dessins sur les murs de la halle des sports est terminée. Projet du syndicat mixte à vocation sportive de continuer jusqu'au terrain de foot.
  - La façade du dojo a été restaurée par les services techniques municipaux.D'autre part, Monsieur BRIMBOEUF essaie d'obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». Le syndicat mixte à vocation sportive du Perche recherche les moyens financiers pour clôturer le spectacle « Festillésime » par un bal électro organisé par la compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

**Le Maire**



**Jean-Claude THUILLIER**

**La Secrétaire de séance**

**Fanny MAZEAUD**